

Baccalauréat professionnel Spécialité esthétique/cosmétique-parfumerie défini par l'arrêté du 13 mai 2004		Baccalauréat professionnel Spécialité esthétique/cosmétique-parfumerie arrêté modifié par les arrêtés de 2010	
Épreuves	Unités	Épreuves	Unités
Sous-épreuve A1 : Etude de situations professionnelles en esthétique/cosmétique-parfumerie	U11	Sous-épreuve A1 : Etude de situations professionnelles en esthétique/cosmétique-parfumerie	U11
Sous-épreuve B1 : Mathématiques et sciences physiques.	U12	Sous-épreuve B1 : Mathématiques	U12
Sous-épreuve B1 : Mathématiques et sciences physiques. + Sous-épreuve C1 : Travaux pratiques de sciences physiques.	U 12 + U13	Sous-épreuve B1 : Mathématiques + Sous-épreuve C1 : Sciences physiques et chimiques	U 12 + U13
Epreuve E2 : épreuve de technologie Organisation et gestion d'activités professionnelles	U2	Epreuve E2 : épreuve de technologie Organisation et gestion d'activités professionnelles	U2
Sous-épreuve A3 : Suivi de clientèle et animation	U31	Sous-épreuve A3 : Suivi de clientèle et animation	U31
Sous-épreuve B3 : Soins esthétiques	U32	Sous-épreuve B3 : Soins esthétiques	U32
Sous-épreuve C3 : Maquillages	U33	Sous-épreuve C3 : Maquillages	U33
		Sous-épreuve E35 : Prévention, santé, environnement	U34
E4 - Épreuve de langue vivante	U4	E4 - Épreuve de langue vivante	U4
E5 - Épreuve de français, histoire géographie Sous-épreuve A5 : Français	U51	E5 - Épreuve de Français, Histoire Géographie – Education civique Sous-épreuve A5 : Français	U51
Sous-épreuve B5 : Histoire Géographie	U52	Sous-épreuve B5 : Histoire Géographie – E.C.	U52
E6 - Épreuve d'éducation artistique - arts appliqués	U6	E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6
E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U7
Épreuves facultatives		Épreuve facultative	
Langue vivante	UF1	Langue vivante	UF1
Hygiène – sécurité - prévention	UF2		